DIMANCHE 15 MARS 1863. Nº 22. TROISIÈME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT : Par an pour la Suisse, ff. 10. — Pour six mois, ff. 5. — Pour trois mois, ff. 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTION : la ligne 15 cent. la moitié pour les insertions suivantes. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnemens et les annonces, sera adressé, franco, au bureau du journal, à Sion. — On peut s'abonner en tout temps, à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de poste. — Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Canton du Valais.

Nous avons reproduit, dans notre numéro du 5 mars, un entrefilet de la *Gazette du Valais* où il était dit que les bruits répandus dans le public relatifs à la possibilité d'une vente de la ligne d'Italie étaient probablement dûs *à la hausse considérable qui s'est produite, à la Bourse de Paris, sur les actions de la ligne d'Italie, au moment même où toutes les autres valeurs étaient en baisse à cause des affaires de Pologne. Cette hausse est due aux négociations entamées avec une grande Compagnie d'entreprise dans le but d'assurer la continuation de la ligne des deux côtés du Simplon, jusqu'au pied de la montagne, etc.*

Bien que tout cela ne soit pas parfaitement clair et ne repose encore que sur des éventualités, nous avons été les premiers à féliciter le pays de la perspective nouvelle sous laquelle l'avenir de l'entreprise nous est présenté.

Il serait temps, en effet, de mettre un terme à tant d'incertitudes et de déceptions, et de voir, une bonne fois, l'exécution de la voie ferrée, dans la partie supérieure du canton, devenir une réalité.

Il est vrai que l'on exécute, actuellement, quelques travaux entre Sion et Sierre ; mais ce que nous annonce la *Gazette* n'est pas de nature à rassurer complètement. Nous venons, d'ailleurs, de recevoir de Paris une nouvelle brochure qui a pour auteur M. GEORGES BELL, et intitulée : LA VÉRITÉ SUR LES CHEMINS DE FER DITS DE LA LIGNE D'ITALIE.

Nous ne partageons pas, en entier, la manière de voir de l'auteur de la brochure qui voit les affaires de la Compagnie sous le plus sombre aspect et arrive à des conclusions qui ne sont rien moins que rassurantes ; mais comme nous nous sommes constamment efforcés de tenir nos lecteurs au courant des phases aussi diverses qu'inattendues que l'entreprise a traversées, depuis plusieurs années, nous ne pouvons que rester fidèles au système d'impartialité que nous avons toujours suivi dans cette question, en soumettant à l'appréciation publique le contenu de la brochure de M. BELL, quoiqu'elle renferme un grand nombre de faits, connus de tout le monde.

S'il y a inexactitude ou exagération, les hommes initiés aux secrets de la Compagnie ne manqueront pas, par l'intermédiaire de leur organe officiel, de redresser les erreurs que l'auteur aurait pu commettre.

La vérité sur les chemins de fer dits de la Ligne d'Italie.

Il est temps que la vérité se fasse jour sur les chemins de fer de la ligne d'Italie.

Le retour de cette valeur sur le marché parisien, l'accueil favorable qui lui a été fait, en apparence, par la petite spéculation, la cote officielle annonçant depuis plusieurs jours cette reprise en hausse et bien d'autres considérations que nous passons sous silence font un devoir à tous les intéressés, détenteurs et porteurs d'actions ou d'obligations, de chercher à voir clair dans une situation compliquée. Vainement, pour atteindre ce but, s'adresserait on à la Compagnie elle-même représentée par le conseil de ses administrateurs. Depuis longtemps, nous attendons un rendement de comptes. Nous entendons des paroles qui n'ont rien de précis, des promesses vagues ; on formule des espérances qui ne reposent sur rien de solide. Mais, en attendant, les jours succèdent aux jours ; les semaines, les mois, les années s'écoulent, et aucun compte public et officiel ne nous est présenté.

Examinons donc cette affaire et tâchons en marchant pas à pas de nous former une idée nette de l'état dans lequel elle se trouve. Si sa prospérité passée et présente justifie l'essor ascensionnel que semblent vouloir prendre les valeurs sur lesquelles elle repose, nous battrons des mains, nous tâcherons de profiter de ce mouvement avantageux pour nos intérêts. Il n'est personne qui ne trouve un bénéfice légitime dans la prospérité publique.

I.

La voie ferrée dont nous nous occupons se compose de trois fractions distinctes qu'il est important de bien spécifier dès le début :

1º La section du Valais pour laquelle, dès le principe, les actions de la Société ont été émises, et cette émission a formé le capital à l'aide duquel on a fonctionné, capital dont le chiffre statutaire était de 25 millions, mais sur lesquels il n'y a eu de versé que 18 millions ;

2º La ligne de l'Ossola, qui est destinée à venir se raccorder aux chemins italiens dans les environs d'Arona sur le lac Majeur ;

3º La ligne du Chablais. Ce pays étant redevenu français, ce chemin doit venir nécessairement s'embrancher sur ceux de notre réseau national.

Nous verrons plus tard dans le cours de l'exposé que nous allons faire l'importance de cette clarté première que nous avons cru urgent d'apporter dans le débat.

II

Les chemins de fer dits de la ligne d'Italie intéressent donc à différents degrés trois nations limitrophes : la France, l'Italie et la Suisse (canton du Valais).

Pour ce dernier, la construction de cette voie est d'importance majeure. Si l'on en doute, on n'a qu'à voir dans les premiers documents qui ont servi à constituer la Société, à faire appel aux capitaux destinés à être couverts par des actions de la Compagnie, les avantages promis par le gouvernement cantonal du Valais, les obligations qu'ils s'imposait avec l'unique restriction de voir construire le chemin dans un laps de temps déterminé. Qu'on lise ces pièces (Dieu merci, encore présentes à la mémoire de tous les actionnaires !) et l'on sera convaincu que nous n'avançons rien à la légère.

En effet, cette voie ferrée relie la France à l'Italie en traversant le Valais et ce canton profite naturellement de tout le mouvement de transit que motive la vitalité de deux grands peuples. En même temps, il est doté d'une splendide voie de communication et de tous les avantages généraux et particuliers qu'elle comporte.

En échange, le gouvernement cantonal prenait de sérieux engagemens, s'imposait des charges qui donnaient une valeur réelle à l'entreprise et encourageaient les capitaux à une confiance dont le placement rapide des actions fut une preuve certaine. On ne peut douter des promesses écrites d'un gouvernement. Les gens qui s'occupent d'administration le savent bien. Le Valais aurait apporté environ 14 millions dans le fonds social, si l'on eut tenu envers lui ce qui était était écrit dans les contrats. On ne le fit point ; on laissa passer les délais prescrits pour la construction du chemin, et de nouveaux arrangemens durent être pris pour que la Compagnie restât encore debout. Dans cette première campagne, l'argent versé par les actionnaires (on n'a point oublié qu'il s'agit d'un capital de 18 millions de francs) avait glissé entre les doigts des administrateurs, qui, pour se couvrir, exhibaient un traité fort onéreux de 12,500,000 francs souscrit à forfait avec des entrepreneurs. A la place de leurs capitaux, les hommes confiants avaient de nombreux chiffons de papiers. Mais les travaux qui auraient dû être la représentation réelle du capital restaient toujours à faire, et le temps, cet autre capital, avait aussi passé, apportant de singulières modifications dans la situation première.

En se degrevant, dans les limites de son droit, le gouvernement du Valais n'a fait qu'un acte de bonne gestion. S'il eut maintenu sa souscription d'actions, s'il eut continué à assurer des avantages importants à une Compagnie qui ne tenait ni ses promesses, ni ses engagemens, les populations dont les deniers et les biens auraient été administrés avec cette négligence auraient eu le droit de se plaindre et de faire retomber la responsabilité de pareils faits sur les administrateurs. Nous ne pouvons donc blâmer le gouvernement cantonal du Valais d'une rigueur légitime, d'accord avec les conventions écrites. Mais dès ce moment, cet acte a pesé d'une façon bien lourde sur l'entreprise tout entière.

III.

Nous entrons dans la seconde phase de l'opération.

L'argent des actionnaires ne suffisait plus pour continuer les travaux. En parlant ainsi, nous nous servons d'une expression polie. Car, en retirant les 14 millions que devaient produire les engagements souscrits par le gouvernement du Valais, il restait bien peu de chose dans la caisse sociale. Les 18 millions apportés par tout le monde à la souscription publique étaient dévorés. Il y avait nécessité urgente de créer un capital nouveau, si l'on ne voulait abandonner l'œuvre entière.

Dans de semblables occurences, c'est toujours la création d'obligations qui se présente comme le plus simple et le plus facile des expédients, le moyen le plus commode de faire un appel de fonds. Mais pour que l'obligation soit une valeur réelle, il faut qu'elle repose sur un gage solide qui lui serve de garantie. Dans l'espèce, il s'agissait de conquérir un capital nouveau de 15 millions de fr. Les obligations étaient émises à 240 francs ; elles étaient remboursables à 500 fr. et donnaient 15 fr. d'intérêt. C'était fort beau sur le papier et la combinaison était assez bien arrangée pour affriander ceux qui sont avides de ces sortes de valeurs. Mais qui dit obligation, pour la majeure partie du public, dit hypothèque, et, pour le succès d'une opération comme celle que préparait l'administration de la ligne d'Italie, il est nécessaire d'offrir une réalité palpable sur laquelle viennent s'hypothéquer les capitaux des obligataires.

Or, le gouvernement du Valais avait, dans ses conventions nouvelles, tout en retirant les pré-

mières immunités stipulées, exigé que l'administration de la voie ferrée lui cédât les travaux exécutés ou en cours d'exécution dans la région dite le Bas-Valais, en garantie de l'exécution dans de certains délais des travaux dans le Haut-Valais. Le gouvernement cantonal tenait avant tout et essentiellement à la construction complète de sa ligne. On doit avouer qu'il avait raison.

Ce seul fait était de nature à glacer l'enthousiasme des capitalistes les plus prompts à se laisser allécher par le mot obligations. Car dans l'état précaire où se trouve dors et déjà la Compagnie, pour peu que le gouvernement cantonal suive des errements qui lui ont été profitables, les porteurs d'obligations se trouveront bien vite dépourvus de leur gage et comme les actionnaires nantis uniquement d'un chiffon de papier. Pour faire réussir l'opération, les obligations furent émises dans le but hautement avoué de poursuivre les travaux dans la section de l'Ossola et du Chablais. (Voir art. V des statuts.)

De cette façon, le capital des actionnaires était représenté par le chemin construit du Valais, celui des obligataires allait trouver sa garantie, son gage représentatif à la fois et dans la ligne soi-disant construite du Valais et dans les lignes à construire de l'Ossola et du Chablais. En réalité, l'argent des obligations ne pouvait être employé que pour l'achèvement des travaux commences. Le canton du Valais avait tout intérêt à voir réussir cette combinaison. Il la laissa conduire comme l'entendaient les administrateurs de la ligne.

Jusqu'à présent qu'avons nous donc trouvé?

1° La dispersion, sans justification utile, du fonds social qu'avaient formé les versements des actions;

2° Le gouvernement cantonal du Valais s'exonérant des charges dont le consentement avait puissamment contribué à la constitution de la Société, ce qui fait une perte au détriment des actionnaires de 14 millions de francs;

3° Création d'obligations qui sont régulièrement et dès le premier jour privées du gage annoncé comme leur garantie.

Tout cela, dès le début, ne constituait ni une situation bien florissante, ni une gestion absolument à l'abri de tout reproche et de tout blâme. Aussi ne sommes-nous pas étonnés des tiraillements et des dissenssions qui ont souvent été signalés dans le Conseil d'administration et qui parfois n'ont pu trouver de solution que devant les tribunaux.

IV.

Les conflits devinrent tels qu'en 1860-61, le gouvernement du Valais, voyant le désordre constamment prédominer et par suite les travaux rester dans un *statu quo* déplorable, mit le séquestre sur toute la section suisse du chemin et même essaya d'etendre son action jusque sur les valeurs restées entre les mains du banquier de la Compagnie, à Paris. D'après des calculs que nous nous gardons bien d'exagérer, il devait y avoir encore à cette époque environ 8 millions. Ce séquestre eut pour résultat d'amener ce qu'on a appelé la convention de Berne, convention qui devait désormais faire la loi de la société.

Or, cet acte de réconciliation est à peine signé qu'on s'empresse de ne pas exécuter les plus importantes de ses clauses, celles qui, si elles ne donnent pas satisfaction à des ambitions et à des prétentions mauvaises, donnent au moins quelque garantie de gestion meilleure aux nombreux interêts, aux capitaux de toute sorte engagés dans cette malheureuse affaire.

En vertu de la convention de Berne, on nomme un nouveau Conseil d'administration. Il devait être composé de neuf membres au moins. Quoique huit noms seulement soient sortis de l'urne, le Conseil se constitue. Trois membres au moins devaient appartenir à la nationalité suisse. Pas un des élus ne remplit cette condition. Qu'importe? Le Conseil des *huit* ne s'en considère pas moins comme omnipotent et agit.

Bien plus, comme lorsqu'il est lancé dans une voie, l'homme ne s'arrête pas aisément, ces huit membres se trouvèrent bientôt réduits à *cinq* par suite de l'absence ou de l'abstention des trois autres; mais les cinq (dont trois s'étaient constitué en pouvoir exécutif) fonctionnèrent comme s'ils avaient été neuf, comme si, parmi eux, il y avait eu trois Suisses au moins.

Examinons un peu ce fonctionnement. Nous verrons que les cinq n'y vont pas de main morte.

Ils commencent par nommer un directeur. Il faut toujours débuter par la tête. Ils lui allouent une rétribution de 30,000 fr. par an, ce qu'on donne à peine pour les services les plus éminents. Plus une indemnité de logement, plus des frais de voyage, et les calculs sont toujours au taux le plus élevé.

Ils constituent tout un personnel d'ingénieurs, d'inspecteurs, etc., etc., fort considérable et fort bien payé, ce qui grève d'autant le budget social.

Ils font main-basse sur les employés, les révoquent et les remplacent à leur plaisir, toujours au detriment de la caisse qui ne trouve aucune compensation à ces dépenses.

Ils s'allouent des rémunérations exhorbitantes, soit pour leurs émoluments, soit pour les frais de voyage. S'il faut en croire des personnes qui paraissent bien renseignées, l'un d'eux a touché 22,000 fr. en dix mois.

Enfin, ils reconnaissent des traités avec des entrepreneurs lorsque le bon sens le plus élémentaire indique qu'ils auraient dû par toutes voies de droit en poursuivre la résiliation après le rapport officiel de M. Garella, alors ingénieur en chef de la Compagnie; ils ordonnent des payements à ces mêmes entrepreneurs; ils paient, malgré des oppositions régulières, des intérêts aux actionnaires, etc., etc., etc

Et pour clore cette énumération qui deviendrait trop longue, ils revisent les statuts à l'effet d'exclure les tribunaux français du droit de les juger, paraissant ainsi mettre en oubli qu'une bonne partie de la ligne est devenue française, qu'eux mêmes demandent une subvention au gouvernement français et que les souscripteurs des actions depuis le retrait de la première concession du Valais, et des obligations sont pour la plupart français.

Voilà l'œuvre des cinq. On avouera que c'est aller rondement et grandement en besogne. S'ils travaillent mal, en revanche il y aurait injustice à ne pas reconnaître qu'ils ont travaillé beaucoup.

(*La suite au prochain numéro.*)

En réponse à la lettre de M. le chanoine Gard, préfet du collége de St-Maurice, insérée dans notre journal du 5 mars, nous recevons de notre correspondant de la même ville une nouvelle lettre, reproduisant, à peu près, les arguments déjà mis en avant pour prouver que l'enseignement du latin avait une trop large part sur celui des langues vivantes, etc.

Nous croyons inutile de prolonger une polémique dans laquelle les deux partis, les adversaires et les partisans du latin, nous paraissent bien près de s'entendre; leur discussion a bien plutôt l'air d'un assaut de complimens à la fin duquel nous ne doutons pas que les deux champions ne finissent par s'embrasser cordialemeut.

Pour notre part, nous nous bornerons à dire qu'en fait d'études rien n'est beau comme un programme sur ..... le papier. La chose essentielle est toujours qu'il soit exécuté.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Le Conseil fédéral a désigné de nouveaux experts pour coopérer avec M. Kern à la discussion du traité de commerce avec la France.

Ont été choisis dans la séance de ce jour;

1° Pour les questions qui tiennent à l'agriculture et à ses productions. MM. Lehmann (de Berne), député au conseil des Etats, et le statthalter Hunkeler (de Lucerne);

2° Pour les rapports douaniers ave le pays de Gex et la zone savoisienne, MM. Challet-Venel, président du Conseil d'Etat de Genève, et de Lentulus, directeur des péages.

Le chemin de fer de l'Est français a conclu avec le Central suisse, le chemin de fer rhénan et celui de Hesse, un règlement de tarif pour le transport de la glace suisse. Dans la prévision que cet article va devenir de plus en plus une marchandise recherchée qui pourra se transporter facilement, les compagnies croient pouvoir réaliser de beaux bénéfices et il n'est pas douteux qu'elles y réussissent.

Le gouvernement de Tunis annonce au Conseil féderal, qu'il juge nécessaire de se faire représenter auprès de la Confédération par un agent diplomatique.

Mission au Japon. — On a des nouvelles de la seconde partie de notre ambassade au Japon. Elle est arrivée le 1er février à Singapore et s'est mise en relation avec la première, qui l'attendait à Batavia. Celle-ci est retournée le 19 février à Singapore et tout le personnel réuni a continué son voyage le lendemain pour Sanghai. Tout le monde jouit d'une santé parfaite.

Le Comité central de l'*Helvétia* vient d'adresser à toutes les sections un appel chaleureux pour une souscription patriotique en faveur des insurgés polonais. Dans la Suisse allemande, cette souscription a déjà produit de beaux résultats. En deux jours on a réuni la somme de 800 francs à St-Gall.

BERNE. — Un accident terrible vient encore d'arriver sur le chemin de fer à la station de Neuveville. Le 8 mars, à l'arrivée du train express, un employé a été pris par les roues du premier wagon qui lui coupèrent les deux jambes. Le malheureux succomba quelques heures après, à l'hôpital de Bienne.

Un autre malheur est arrivé le 6 mars à Bienne. Une petite fille âgée de 3 ans venait avec un enfant de Bötzingen à Bienne. Tout-à-coup ses vêtements prennent feu. Cet accident a probablement été occasionné par le frottement d'allumettes qu'elle portait sur elle; la malheureuse petite a été horriblement brûlée et a succombé à ses blessnres quelques heures après.

VAUD. — On écrit de la Gruyère à l'*Observateur du Léman*:

« Dernièrement les journaux fribourgeois signalaient avec regret que des déboisements trop considérables avaient lieu dans les vallées de la Singine, c'est donc sans autre préambule que j'entre en matière en disant hardiment que, non-seulement ce pernicieux abus existe dans le district allemand, mais qu'il y a depuis quelque temps parmi les populations de la Gruyère je ne sais quelle manie, quelle fièvre, je dirai même quelle furie, qui les porte aveuglément à déboiser une partie de nos forêts sans qu'aucune mesure de prudence, sans qu'aucune considération ne puisse les retenir.

Aujourd'hui un particulier possède-t-il un paturage sur lequel quelques sapins ont le malheur de croître, un joli coin de forêt qui dans peu d'années doublera de valeur, « ah diable! se dit-il, il me faut des écus cette année ci, morbleu c'est fort heureux, j'aurai là haut de quoi en faire, » et le voilà qu'il s'en va couper, sabrer, abattre, abattre encore, ne rêvant que les douzaines de planches que ses sapins fourniront au commerce. En vérité un prophète de malheur viendrait-il lui prédire que dans un temps peu éloigné tous ses bâtiments deviendront la proie des flammes qu'il ne s'arrêterait pas en si beau chemin!

Maintenant une commune prévoit-elle que quelque chose comme mille francs serait indispensables pour couvrir le déficit de l'année courante, oh! le moyen est bien simple, c'est d'ailleurs l'unique secret qu'on emploie partout pour se tirer d'affaire; vite on expose aux enchères environ 80 beaux sapins qui produiront passé deux mille francs! Donc c'est à n'en pas douter, la commune est en voie de prospérité; quoi, elle s'enrichit! Pour mon compte, je serais très-heureux de le croire, si je n'avais pas lieu de craindre que dans quelques mois cet excédent de recettes devra s'employer pour faire face aux besoins pressants du moment (expression consacrée), en attendant

qu'une nouvelle vente de cent sapins vienne l'année suivante tirer encore la municipalité d'embarras.

Voilà comment il se trouve des communes qui prospèrent, ou du moins qui équilibrent leurs recettes avec leurs dépenses en faisant des trouées énormes, effrayantes à leurs forets qui, ménagées avec soins, eussent été pour toujours une de leurs principales ressources. On dirait vraiment que notre génération égoïste s'empresse d'exterminer en quelque années ces belles forêts que nos aïeux plus prudents nous ont laissées pour héritage. On se hâte maintenant de profiter démesurément des richesses forestières que possède le pays sans se soucier de nos descendants qui ne recueilleront que les désagréments et les inconvénients de notre inconduite, car une fois qu'une contrée se trouve déboisée tout y languit et les privations arrivent en foule. Cela ne vaut il pas la peine d'y réfléchir un peu sérieusement?

Mais si depuis quelque temps on remarque cette activité inusitée qui pousse nos campaguards à faire des coupes abusives, ne dirait-on pas qu'un besoin assez curieux en est la cause, et si la cognée redouble ses ravages dans les forêts des communes et des particuliers, on ne serait peut-être pas mal fondé de croire que c'est là une triste conséquence du redoublement d'impôt qui pèse sur notre canton depuis que nous avous ce malencontreux chemin de fer sur les bras. « Il nous faut aujourd'hui de l'argent, de l'argent et encore de l'argent s'écriait dernièrement un député au Grand-Conseil. » Oui, je dois en convenir, ce pauvre peuple auquel on demande chaque semaine des contributions nouvelles est peut-être obligé de demander trop souvent et trop fortement à ses forêts ce que son troupeau, son champ ou son industrie ne peuvent pas tout à fait lui fournir; et qui oserait garantir que les plus beaux arbres de nos majestueuses forêts ne s'en iront pas, transformés en monceaux d'or s'engouffrer dans les coffres des banquiers étrangers pour le service des intérêts de la dette énorme contractée pour la construction de la ligne ferrée? »

C. C.

— Le gouvernement vaudois avait demandé au Conseil fédéral pourquoi le message aux Chambres sur la correction du Rhône ne fait aucune mention de ses réserves et réclamations en ce qui concerne divers travaux de rectification à exécuter sur le territoire vaudois. Il lui a été répondu que son mémoire, avec les plans et devis dont il était accompagné, a dû être transmis pour examen aux experts (MM. Hartmann et Blonitzki) que l'autorité fédérale a coutume de consulter dans des cas pareils, et que leur rapport n'est pas parvenu assez à temps pour pouvoir être pris en considération lors de la rédaction du message en question. Du reste, le Conseil fédéral annonce qu'il ne manquera pas de tenir compte des faits invoqués par le gouvernement vaudois.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Autriche.

Suivant la *Gazette de Breslau* du 1er mars, l'*Invalide russe* vient d'accuser le général autrichien, comte Giulay, d'avoir pendant la campagne d'Italie fait fusiller par douzaines des paysans lombards suspects de sympathies piémontaises. Le général autrichien s'est indigné et il se propose de demander raison au journaliste russe qui a osé l'accuser d'un pareil méfait. Nous ne saurions trop le louer de cette détermination, puisqu'il comprend que ce serait une tâche ineffaçable que d'avoir versé le sang innocent.

— Il est question d'une nouvelle affaire à Vienne. Le lieutenant de chasseurs, comte L....., a été trouvé grièvement blessé d'un coup de pistolet qu'il s'est tiré lui-même. On a peu d'espoir de le sauver. On le dit victime d'un de ces affreux duels américains où les adversaires tirent au sort à qui se suicidera dans les vingt-quatre heures.

Pologne.

Une lettre particulière donne le relevé des forces insurrectionnelles en Pologne :

Trois corps manœuvrent aux environs de Kielce, autour de Konin et de Kalisch et du côté de Lublin; des colonnes volantes sont comme les rayons innombrables de leurs opérations. A la date du 25 février, l'ensemble des forces insurrectionnelles était évalué à 47 mille hommes. Du 23 au 25 février, le duché de Posen paraît avoir fourni un contingent de 3,000 hommes. La plus grande partie de cette troupe est enrôlée dans le corps des Faucheurs.

— Nous avons, par la *Gazette nationale* de Berlin, l'analyse des dernières proclamations du comité insurrectionnel. La première a été adressée aux Lithuaniens et les invite à imiter l'exemple de leurs frères du royaume. Le premier acte de l'insurrection doit être de conférer des terres aux paysans.

La seconde proclamation fait appel à la Podolie, à la Volhynie et aux provinces de la petite Russie. Elle rappelle que le premier acte du gouvernement provisoire a été d'accorder gratuitement la propriété de certaines terres aux paysans de la Pologne; elle insiste sur les anciens rapports qui existaient entre la Pologne et la petite Russie, et elle provoque ces provinces à prendre les armes contre l'ennemi commun.

Enfin, la troisième proclamation est adressée aux Polonais placés sous la domination prussienne et autrichienne; elle les conjure de rester tranquilles et de se borner à soutenir l'insurrection du royaume par des envois d'argent, d'armes, de volontaires, et à éclairer l'Europe sur la véritable situation des affaires polonaises.

— *Cracovie, 11 mars.* — Une proclamation de Langiewicz du 10 mars annonce qu'il prend la dictature d'accord avec le gourvernement provisoire, afin de donner une bonne direction aux forces engagées dans la lutte et d'appeler de nouveaux renforts. Il fait un appel énergique à la guerre contre le joug moscovite, afin d'assurer l'indépendance et la liberté de la patrie polonaise.

12 mars. — Langiewicz a levé son camp de Goscjo. Il se dirige sur Miechow.

VARIÉTÉS.

Il y a un vieux proverbe qui dit: si vous tendez un piége à autrui, vous vous exposez à y être pris vous-même. C'est ce qui vient d'arriver à un aubergiste d'une petite ville de nos environs.

Un étranger bien mis, entre un jour dans son établissement et demande un potage *pour son argent*, puis un plat de viande et de légumes, toujours *pour son argent*. L'aubergiste, en lui servant les mets commandés, lui demanda sur le ton le plus poli du monde s'il ne désirait pas aussi un verre de vin?

Certainement, répondit l'étranger, si vous êtes à même de me donner quelque chose de bien *pour mon argent*.

Une fois bien restauré, l'étranger tire de sa poche une pièce de 50 cent. et dit à l'aubergiste: « Tenez, voilà mon argent. »

— Comment, répondit celui-ci, vous pensez payer avec vos dix sous un repas qui vaut trois francs?

Plaisantez-vous, par exemple?

— Non monsieur, je ne plaisante pas, répond l'étranger, je n'ai pas demandé qu'on me servît pour trois francs, bien au contraire, je n'ai demandé que *pour mon argent*; le voilà, je n'ai pas un liard de plus; si vous m'avez trop donné c'est votre faute, et tant pis pour vous.

— Vous êtes un fripon fini, dit l'aubergiste à son hôte, et vous mériterez bien que je vous fisse mettre au violon. Cependant je vous fais grâce du dîner et je vous donne encore cette pièce de 2 fr. par dessus le marché, à cette seule condition que vous irez chez mon voisin, qui tient l'auberge de l'*Ours*, et vous y agirez comme vous venez de faire chez moi.

Il est inutile d'ajouter que les deux confrères étaient on ne peut plus jaloux l'un de l'autre et, par jalousie de métier, toujours prêts à se faire réciproquement autant de tort que possible.

Le rusé fripon prenant d'une main l'argent que lui tendait le traiteur et de l'autre saisissant la porte, lui tint à peu près ce discours: « Monsieur, je vous souhaite le bonsoir; j'ai déjà été chez votre estimable voisin et concurrent, et c'est justement lui qui m'a envoyé chez vous. »

On ne dit pas si la leçon a profité aux deux rivaux.

ANNONCES.

Postes fédérales,

Le public est informé, qu'à dater du 15 mars courant, le Courrier venant du Simplon partira de Brigue à 9 heures 30 minutes du soir au lieu de 10 heures, pour arriver à Sion à 3 heures 30 minutes au lieu de 4 heures du matin. Ce changement a nécessité le départ de Sion à St-Maurice du train nº 1 de la ligne d'Italie, départ qui sera avancée d'une heure dès la même date.

Le Bureau de Sion.

110,000 francs pour 1 franc.

EMPRUNT A PRIMES

DE LA

FONDATION DU TEMPLE UNIQUE

A GENÈVE

AUTORISÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT.

1er Tirage a eu lieu le **31 décembre** 1862,
2e » aura lieu le **31 mars** 1863.
3e » » **31 juillet** 1863.

Pour ces deux derniers tirages

501 lots valant **270,000** francs,

ainsi répartis :

1	lot de		Fr.	100,000
1	»		»	20,000
3	lots chacun de	10,000	»	30,000
4	» »	5,000	»	20,000
1	» »	2,500	»	2,500
4	» »	2,000	»	8,000
8	» »	1,000	»	8,000
24	» »	500	»	12,000
80	» »	300	»	24,000
10	» »	250	»	2,000
80	» »	200	»	16,000
20	» »	150	»	3,000
215	» »	100	»	21,500
50	» »	50	»	2,500

Conformément au plan officiel

Tous les lots seront payés en espèces.

Les tirages auront lieu en public.

PRIX DES BILLETS : 1 FRANC.

Tout billet pris avant le **31 Mars** a droit aux deux tirages et peut gagner :

CENT DIX MILLE FRANCS.

Les demandes doivent être adressées **franco** et accompagnées du montant en espèces, billets de banque, ou mandats de poste, **au directeur** de **l'Office international, rue Bonivard, nº 6, à Genève,** seule maison chargée du placement de ces billets.

On expédie aussi contre remboursement.

☛ On demande plusieurs pensionnaires avec ou sans logement, hors de ville, à proximité de la route de Lausanne. S'adresser à l'imprimerie de ce journal.

ARBRES A FRUIT, pour plein vent, et nain plantes et ognons à fleurs, graines fourragères, potagères et de fleurs.

Chez CRESCENTINO, à Sion.

SION. — IMPRIMERIE D'EDOUARD LÆDERICH.

LIGNE D'ITALIE.

CHEMIN DE FER SION-BOUVERET.

Bateaux* ITALIE *et* SIMPLON *sur le lac Léman.

(L'ITALIE par la côte Savoie, le SIMPLON par Vevey, Evian, Thonon).

SERVICE A DATER DU 15 MARS 1863.

MARCHE DES TRAINS ET DES BATEAUX.

De Sion sur Bouveret et Genève.

CHEMIN DE FER.

Prix des Places. 1re	2e	3e	Stations.	Nos des Trains. 1	3	5
				MAT.	MAT.	SOIR.
—	—	—	Sion . . . . . Départ.	4 45	11 05	5 —
0 95	0 65	0 50	Ardon . . . . . „	4 57	11 20	5 15
1 55	1 05	0 80	Riddes . . . . . „	5 08	11 33	5 28
2 15	1 45	1 10	Saxon . . . . . „	5 17	11 42	5 38
3 15	2 10	1 55	Martigny . . . . Arriv.	5 30	11 57	5 53
			Martigny . . . . Départ.	5 35	12 01	5 57
3 75	2 50	1 85	Vernayaz . . . . „	5 42	12 13	6 09
4 20	2 80	2 10	Evionnaz . . . . „	5 50	12 22	6 18
4 95	3 30	2 45	St-Maurice . . . . Arriv.	6 01	12 34	6 30
			St-Maurice . . . . Départ.	6 10	12 45	6 40
5 65	3 75	2 85	Monthey . . . . „	6 22	12 59	6 54
6 95	4 65	3 50	Vouvry . . . . „	6 40	1 18	7 13
7 70	5 15	3 85	Bouveret . . . Arriv.	6 51	1 30	7 25

LAC.

Italie par la côte Savoie. PRIX. 1er	2e	Ports.	heur.	Simplon par Vevey. Evian. Thonon. PRIX. 1re	2e	Ports.	heu.
			MAT.				SOIR.
—	—	Vevey Dép.	6 25	—	—	Bouveret Dép.	1 45
1 —	0 50	Bouveret „	7 —	1 —	0 50	Montreux „	2 10
1 —	0 50	St-Gingolph „	7 15	1 —	0 50	Clarens „	2 15
1 —	0 50	Meillerie „	7 30	1 —	0 50	Vevey „	2 30
1 80	0 90	Tourronde „	7 45	2 —	1 —	Evian „	3 15
2 —	1 —	Evian „	8 —	2 50	1 40	Thonon „	4 —
3 —	1 50	Thonon „	8 45	3 —	1 80	Yvoire „	4 45
2 40	1 20	Yvoire „	9 25	3 —	1 80	Nernier „	4 55
4 —	2 —	Nernier „	9 30	4 —	2 —	Hermance „	5 15
4 40	2 20	Hermance „	10 —	4 —	2 —	Anières „	5 30
4 40	2 20	Anières „	10 15	4 40	2 20	Bellerive „	5 45
4 80	2 40	Bellerive „	10 25	4 40	2 20	Bellotte „	6 —
4 80	2 40	Bellotte „	10 30	5 —	2 50	Genève Arr.	6 15
5 20	2 60	Genève Arr.	11 —				

de Genève sur Bouveret et Sion.

LAC.

Italie par la côte Savoie. PRIX. 1re	2e	Ports.	heur.	Simplon par Thonon. Evian. Vevey. PRIX. 1re	2e	Ports.	heu.
			SOIR.				MAT.
—	—	Genève Dép.	2 —	—	—	Genève Dép.	7 30
0 70	0 40	Bellotte „	2 25	0 70	0 40	Bellotte „	7 45
0 70	0 40	Bellerive „	2 30	0 70	0 40	Bellerive „	8 —
0 90	0 60	Anières „	2 45	0 90	0 60	Anières „	8 15
0 90	0 60	Hermance „	3 —	0 90	0 60	Hermance „	8 30
1 40	0 90	Nernier „	3 25	1 40	0 90	Nernier „	8 50
1 40	0 90	Yvoire „	3 30	1 40	0 90	Yvoire „	9 —
2 60	1 50	Thonon „	4 15	2 60	1 50	Thonon „	9 45
3 —	1 80	Evian „	5 —	3 —	1 80	Evian „	10 30
3 20	1 90	Tourronde „	5 15	5 20	2 60	Vevey „	11 10
4 —	2 10	Meillerie „	5 30	5 20	2 60	Clarens „	11 25
4 60	2 40	St-Gingolph „	5 45	5 20	2 60	Montreux „	11 35
5 —	2 50	Bouveret „	6 —	5 —	2 50	Bouveret Arr.	12 —
5 20	2 60	Vevey Arr.	6 35				

CHEMIN DE FER.

Prix des Places. 1re	2e	3e	Stations.	Nos des Trains. 2	4	6
				MAT.	SOIR.	SOIR.
—	—	—	Bouveret . . . Départ.	8 15	2 15	7 45
0 85	0 65	0 45	Vouvry . . . . „	8 29	2 29	7 59
2 05	1 35	1 05	Monthey . . . . „	8 49	2 49	8 19
2 75	1 85	1 40	St Maurice . . . Arriv.	9 —	3 —	8 30
			St Maurice . . . Départ.	9 10	3 10	8 40
3 60	2 40	1 80	Evionnaz . . . . „	9 24	3 23	8 53
3 95	2 65	2 —	Vernayaz . . . . „	9 33	3 31	9 01
4 70	3 15	2 35	Martigny . . . . Arriv.	9 43	3 41	9 11
			Martigny . . . . Départ	9 47	3 44	9 14
5 65	3 75	2 85	Saxon . . . . . „	10 04	4 01	9 30
6 15	4 10	3 05	Riddes . . . . . „	10 14	4 10	9 39
6 85	4 55	3 45	Ardon . . . . . „	10 27	4 22	9 52
7 70	5 15	3 85	Sion . . . . . Arriv.	10 40	4 35	10 05

Sion. — Imprimerie d'Edouard Læderich.